

DOLPHIN INTEGRATION
SA au capital de € 1 295 120
RCS Grenoble 331 951 939
39 avenue du Granier F-38242 MEYLAN

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2011

L'an 2011 et le 24 janvier à dix-sept heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis dans l'espace Avarium de Dolphin Intégration sis 39 avenue du Granier à Meylan, sur convocation qui leur avait été faite par le conseil d'administration.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée lors de son entrée en séance.

Michel DEPEYROT, Président de la société, préside l'assemblée.

Jean-François POLLET et Louis ZANGARA, actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Agnès CHEMIN, au titre du secrétariat du conseil d'administration, est aussi appelée comme secrétaire de l'assemblée.

Pierre-Emmanuelle PASSELEGUE, représentant du premier Commissaire aux Comptes est présent, ainsi que Marc VEILLET, cocommissaire aux comptes.

Le nombre de titres est de **1 295 120**. Le nombre des droits de vote doubles atteint 1 238 462 pour cette assemblée et porte **le total des droits de vote à 2 533 582**.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que **les 53 actionnaires votants, 27 présents, 11 par correspondance et 15 ayant adressé leur pouvoir, représentent 27 % des 194 actionnaires et possèdent ensemble 1 841 986 droits de vote soit 72,7 % du total des 2 533 582 droits de vote**.

Le quorum pour l'assemblée générale ordinaire est établi au quart des actions soit 633 496 actions, à l'exception de la deuxième résolution où il s'établit à 239 745 actions.

Le Président annonce donc que le quorum est atteint pour l'assemblée générale ordinaire.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la copie des accusés de réception des convocations
- la feuille de présence à l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et ses annexes :

le rapport du comité sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport du président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne, les déclarations obligatoires des administrateurs, l'inventaire des valeurs actives et passives de la société à la clôture de l'exercice, les comptes de bilan, le compte de résultat, le compte de flux de trésorerie et l'annexe financière, arrêtés à la même date, tant pour la société que pour le groupe DOLPHIN consolidé

- les rapports généraux et spécial (sur les conventions réglementées) des commissaires aux comptes, sur la société et sur le groupe DOLPHIN consolidé

Il n'est pas présenté de déclaration d'opérations sur titres par les mandataires (non applicable), d'avis du comité d'entreprise, ni (du fait de leur absence) de projet de résolution par les actionnaires.

Le Président déclare que les documents légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires avant l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes individuels de la SA et consolidés du Groupe DOLPHIN
- Présentation du rapport sur les rémunérations des administrateurs
- Présentation du rapport général sur les comptes annuels et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 pour la SA
- Approbation des comptes de l'exercice pour le groupe consolidé
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes
- Ratification de la cooptation de trois nouveaux administrateurs

Puis il entame par la présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

En l'absence de questions complémentaires, il est donné lecture des rapports général et spécial par les commissaires aux comptes.

Le Président lit alors les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui sont mises au vote.

Dès cet instant, plus aucun arrivant n'aurait été admis au vote, mais il n'y a plus de retardataire.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport de gestion annuel du conseil d'administration sur l'activité de la société, et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux pour l'exercice clos le 30 Septembre 2010 se soldant par :

un résultat net de **152 094,12 €** et un total de bilan de **18 858 217,67 €**.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 841 986** voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les conventions réglementées, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Pour cette résolution, le président, les directeurs généraux délégués et les administrateurs externes concernés s'abstiennent. Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants, soit **268 762** voix pour.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat affectable de l'exercice clos le 30 Septembre 2010 est le suivant :

Report à nouveau antérieur	€ 882 176,13
Résultat net de l'exercice	€ 152 094,12
Résultat affectable	€ 1 034 270,25

Elle décide de l'affecter en totalité comme suit :

Réserve légale	€ 0,00
Report à nouveau	€ 1 034 270,25
Résultat affecté	€ 1 034 270,25

Il n'a été mis en paiement aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 841 986** voix.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport de gestion annuel du conseil d'administration sur l'activité des sociétés du groupe, et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 Septembre 2010 se soldant par :

un déficit net consolidé de **-103 995,97 €** et un total de bilan de **19 447 418,91 €**.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 841 986** voix.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de :

Madame Séverine LE LOARNE-LEMAIRE, demeurant 6 rue Turenne – 38000 GRENOBLE,

née à Meulan (78) le 10 août 1975, de nationalité française.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Bernard CHAPELET qu'elle remplace et prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 841 986** voix.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de :

Monsieur Alban RICHARD, demeurant 49 quai Jongkind – 38000 GRENOBLE, né à Livron sur Drôme (26) le 13 juin 1940, de nationalité française.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Charles MALKA qu'il remplace et prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 841 986** voix.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de :

Monsieur Gilles GRANIER, demeurant 25 rue des Trois Fermes – 91400 ORSAY, né à La Villa d' Ay (51) le 4 octobre 1948, de nationalité française.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Madame Annie SOUFI qu'il remplace et prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 841 986** voix.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 841 986** voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

Le président annonce :

- la communication ce soir-même des résultats annuels sur le site Toile de l'AMF,
- la mise à disposition du public des fichiers de tous les documents requis pour l'Assemblée Générale sur notre site Toile.

Le présent compte-rendu est signé par les membres du bureau.

La secrétaire

Les scrutateurs

Le Président

A. CHEMIN

JF. POLLET et L.ZANGARA

M. DEPEYROT